

REFERENCE: CLCS.51.2009.LOS.Add.1 (Notification plateau continental)

Le 20 février 2024

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
Montego Bay, le 10 décembre 1982**

Réception d'un résumé modifié de la demande présentée par Cuba à la
Commission des limites du plateau continental
concernant le polygone oriental dans le Golfe du Mexique

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 1 juin 2009, Cuba a soumis une demande à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention. Cette demande contient des informations sur la limite extérieure de son plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale concernant le polygone oriental dans le Golfe du Mexique.

Le 15 février 2024, Cuba a présenté un résumé modifié qui, selon l'État côtier, remplace le résumé original de sa demande faite le 1 juin 2009.

Conformément au règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.1), la communication présente est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public le résumé modifié de la demande, ainsi que les cartes et les coordonnées qui y sont incluses. Le résumé modifié de la demande peut être consulté sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los.

